

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil Municipal du 23 juin 2014  
Séance du 16 juin 2014

## 5 Structures Petite enfance - conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

M. CABARET, M. LEMAIRE, M. BOUADDI, Mme CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, M. ASSAMTI, M. N'DIAYE, M. ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, M. DEME, M. AKABLI, M. LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, DHOURY, M. BOUKHACHBA, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON

Pouvoir à :

Mme CARLIER

Mme JAJAN

Pouvoir à :

Mme DUHIN

M. ABBADI

Pouvoir à :

Mme GOMES-NASCIMENTO

M. MONTES

Pouvoir à :

M. LELONG

Mme FAZAL

Pouvoir à :

M. DEME

Mme BARBETTE

Pouvoir à :

Mme MEHADJI

Etait absente excusée : Mme OYONO

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 38

■ **Rapport de présentation :**

Madame Mariline DUHIN, conseillère municipale déléguée, expose :

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, les Caisses d'Allocations Familiales contribuent au développement et au fonctionnement d'équipements et de services qui facilitent la vie des familles et de leurs enfants.

Le soutien financier et technique, apportés dans ce cadre, nécessite la formalisation des engagements par l'élaboration d'une convention d'objectifs et de financement qui couvre l'ensemble des prestations de service.

Il vous est proposé d'autoriser monsieur le maire ou son représentant, à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales, les conventions applicables du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2017 pour les structures suivantes :

- Crèche collective « les Petits Loups »
- Crèche collective « Arc en Ciel »
- Crèche familiale
- Halte jeux « les Petits Loups »
- Multi accueil « La Farandole »
- Multi accueil « Les Marmousets »

1/2

# maintenant !

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu les conventions d'objectifs et de financement ci-annexées,  
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 16 juin 2014,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38      Pour : 38      Contre : 0      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article unique** : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer, avec la Caisse d'Allocations Familiales, les conventions d'objectifs et de financement relatives aux six structures petite enfance de la ville de Creil, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2017.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **25 JUIN 2014**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

**DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

après dépôt en Sous-Préfecture le 25/06/2014

et publication ou notification le 25/06/2014

CREIL, le 25/06/2014

**LE MAIRE**

**Pour le Maire et par délégation**  
**Le Directeur Général des Services**  
**Philippe Raluy**

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise

